

26 - Programme de Rénovation Urbaine de Planoise - Acquisition à Grand Besançon Habitat 1, 3, 5, rue de Cologne

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise, faisant l'objet d'une convention avec l'ANRU en date du 19 février 2009, Grand Besançon Habitat (GBH) doit démolir 132 logements sur le site 1, 3, 5, rue de Cologne. Ce site sera définitivement libéré par GBH fin septembre 2011.

Sur cette emprise, la Ville de Besançon réalisera, début 2013, un espace public (ayant fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'axe Ile de France-Cassin), futur parvis du Collège Diderot.

Pour ce faire, la Ville de Besançon doit acquérir à GBH le foncier ainsi libéré, cadastré section EO n° 90, pour une contenance de 22 a 30 ca. Le montant de la transaction s'élèvera à 67 000 € conformément à l'estimation de France Domaine.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 21.824.2111.3605-K.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT, Mme POISSENOT, Mme MENETRIER et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.